

ABONNEMENT

Saumur
 Un an 25 fr.
 Six mois 13
 Trois mois 7

Poste
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 MAI

Demain jeudi 30 mai, fête de l'Ascension, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas.

A LA CHAMBRE

Interpellation Laguerre. — Chambre houleuse, ministère au grand complet, tribunes regorgeant de curieux (par une température sénégalienne), tribunes où l'on aperçoit depuis le corps diplomatique jusqu'à des Arabes en burnous blancs, tel était l'aspect du Palais-Bourbon, quand M. Laguerre monta à la tribune pour demander à interpellier le garde des sceaux sur les lenteurs qu'apporte la Haute Cour de justice à déposer son rapport. Le garde des sceaux est resté muet à son banc. C'est M. Méline qui a répondu à l'interpellateur.

Déclaration du président. — M. Méline, qui avait tout l'air de parler au nom du gouvernement et de la majorité républicaine, a déclaré qu'il lui était impossible de mettre en délibération l'interpellation. Le Sénat tient ses pouvoirs judiciaires de la Constitution ; donc il est au-dessus de toute sanction. Le gouvernement et la Chambre elle-même, personne n'est en droit de critiquer ses actes judiciaires. A quoi aboutirait donc une interpellation ? A un empiètement de pouvoirs. Telle a été la thèse du président de la Chambre.

Réplique Laguerre. — Quand la justice régulière a été saisie d'une question portée à cette tribune, comment ce que « vous appelez la justice » du Sénat pourrait-il être à l'abri d'une délibération de la Chambre ? Les précédents ne manquent pas : affaire Salis, affaire des Métaux, etc. Il y a de plus en jeu une cause politique, portée devant un tribunal politique, soumises à des influences politiques, visant un but politique, et vous déniez à la Chambre un de ses droits primordiaux. Si vous repoussez cette interpellation, l'opinion publique saura que la peur du suffrage universel vous a seule inspirés et que vous n'avez préparé qu'une parodie de justice !

Intervention Cassagnac. — Le député du Gers a demandé à la majorité d'avoir au moins la pudeur de respecter en apparence la conscience publique, puisqu'elle faisait fi des questions d'égalité devant la loi, de liberté de tribune ; la conscience publique exige que les représentants du peuple discutent contradictoirement une question dans laquelle se trouvent en jeu les droits du suffrage universel. Vous refusez, vous ne voulez pas que le Sénat, qui aurait dû rester un tribunal respecté et respectable, se livre en toute liberté « à la plus ignoble des parodies ». Une triple salve d'applaudissements a salué ces paroles qui ont valu au député du Gers, après un réquisitoire aussi spontané qu'impartial du juif Dreyfus, une non moins impartiale application de la censure de la part de la majorité républicaine.

Le vote. — Par 308 voix contre 202, la Chambre a déclaré que l'interprétation constitution-

nelle de M. Méline était la vraie, l'unique, et l'interpellation Laguerre était étouffée.

Interpellation Andrieux. — C'était pour renaitre de ses cendres encore chaudes. M. Andrieux demandait, en effet, aussitôt après, à interpellier le garde des sceaux, le plus haut représentant de la justice en France (rires homériques dans toute la Chambre, même autour de M. Thévenet), sur les actes et l'intervention du gouvernement auprès de la commission de la Haute Cour. A un mois ! hurlait la gauche. Mais voici que M. Tirard, blessé dans sa « dignité et dans son honneur », bondit sous les piqures de M. Andrieux et réclame un témoignage de confiance qui le venge d'accusations imméritées. Pour cela il faut une discussion immédiate. M. Andrieux a donc développé son interpellation et amené à la tribune M. Thévenet, lequel a ouvert la voie à M. Laguerre. La stratégie Andrieux-Laguerre a triomphé de la naïveté du président Tirard et du parti-pris de la majorité républicaine. Celle-ci s'est vengée en étouffant la parole de l'orateur.

L'ordre du jour a été voté par 231 voix contre 209. Maigre succès pour le parti républicain !

LA DANSE DES MILLIARDS

Les gogos, à qui les feuilles républicaines font croire que tout est pour le mieux depuis que l'on peut monter à la Tour Eiffel, savent-ils que le chiffre de notre dette publique varie entre 29 et 37 milliards. Suivant M. Buffet, 32 milliards ; suivant M. Foville, plus de 32 milliards ; suivant M. Neynard, 31 milliards 600 millions ; suivant M. Leroy-Beaulieu, 31 milliards 747 millions ; suivant M. Grad, 30 milliards ; suivant M. le sénateur Boulanger (ancien directeur général de l'enregistrement), 30 milliards ; suivant M. Stourm, 29 milliards 500 millions ; suivant M. Chailley, gendre de M. Paul Bert, 35 milliards ; suivant M. Hugot, sénateur, 37 milliards.

A quelques milliards près... nous voilà fixés.

RECOMMANDÉ AUX ÉLECTEURS

« La dette est augmentée de huit milliards, l'ensemble des dépenses est augmenté, depuis 1876, d'un milliard ; le déficit annuel est de 500 millions. Si vous élisez une Chambre animée du même esprit que celle-ci, vous aurez le déficit permanent. »

« Si vous élisez une Chambre animée de l'esprit d'ordre, de conciliation, nous fonderons la puissance de la France sur des bases indestructibles, car nous agirons en hommes uniquement préoccupés des intérêts et de la bonne renommée des finances françaises. »

(Extrait du discours de M. Amagat, député républicain du Cantal.)

« Aux élections prochaines, c'est l'existence même de la République qui sera en question. Il ne s'agit pas de savoir qui des radicaux ou des modérés prendra le pouvoir, mais si la République vivra. »

(Extrait d'un article du communard Ranc, publié dans le *Matin*.)

LE VOYAGE DU ROI HUMBERT

Les journaux italiens, obéissant à un mot d'ordre, sont unanimes à déclarer que le projet de voyage du roi Humbert à Strasbourg n'a jamais existé. Mais il est prouvé aujourd'hui que non seulement les deux souverains amis voulaient parader à Strasbourg, mais peut-être aussi à Metz.

En effet, on écrit de Metz à la *Post*, de Strasbourg, que, d'après le projet primitivement formé, l'empereur devait, non seulement accompagner le roi d'Italie à Strasbourg, mais profiter de son séjour dans le pays d'empire pour faire une excursion à Metz. Les préparatifs pour la réception avaient été commencés dans la journée du 23 mai.

LA TRIPLE ALLIANCE

La *Daily-News* publie la dépêche suivante, qui lui a été adressée de Saint-Petersbourg :

« Le bruit courait aujourd'hui que la Russie pousse actuellement ses préparatifs militaires avec une activité plus grande qu'à aucun autre moment de ces sept dernières années, et comme si l'on croyait à l'imminence de la guerre. »

« Le parti militaire est persuadé que l'ère de la paix sera close cette année, en dépit de la triple alliance. »

« On dit aussi que le choix est déjà fait des généraux qui commanderont en chef en cas de guerre et que le comte Worontzoff Dashkoff a sollicité le commandement d'un corps d'armée. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CENTENAIRE DE 1789

Nous avons publié avant-hier la lettre de convocation à l'Assemblée provinciale d'Anjou, Maine et Touraine, qui se tiendra à Angers, les 7, 8 et 10 juin. Parmi les 163 signataires de cette lettre, nous relevons les noms suivants qui appartiennent à l'Anjou :

- MM.
 Affichard, avocat à Angers.
 Albert, Georges, avocat à Angers.
 Andigné, Geoffroy (comte d'), propriétaire.
 Arnoux, directeur adjoint honoraire en retraite de la colonie de Mettray.
 Le Bault de la Morinière (comte), propriétaire.
 Le Bault de la Morinière, Emmanuel (vicomte), propriétaire.
 Bazin, Ambroise, négociant à Angers.
 Beaumont (marquis de), agriculteur.
 Beaumont, Octave (comte de), propriétaire.
 Beaurepaire (vicomte de), propriétaire.
 Beauvoys, G. (de), propriétaire.
 Bellefontaine (le R. P. abbé de).
 Bernard, Christian (comte de).
 Bévière (comte de la), propriétaire.
 Blottais (vicomte de la), conseiller général.
 Borde, Roger (de la), propriétaire.
 Bouillier, Joseph (comte de la), ancien ministre.

Bouillier (baron de la), ancien inspecteur des finances.

- Bouillier, Henri (comte de la), président du Syndicat agricole d'Angers.
 Broc (marquis de), propriétaire.
 Brullon, Roger (de), propriétaire.
 Cassin de la Loge, propriétaire.
 Cesbron, Fabien, avocat à Angers.
 Chateaux (baron de), ancien magistrat.
 Chêne, Gaëtan (du), avocat à Saumur.
 Contades, Édmond (vicomte de), propriétaire.
 Contades, Girard (comte de), propriétaire.
 Contades, Ernest (comte de), propriétaire.
 Cordier, employé d'usine.
 Cosnier, ancien imprimeur.
 Couscher de Champfleury, ancien magistrat.
 Delahaye-Bougère, manufacturier à Angers.
 Epinay (d'), ancien magistrat.
 Ferrandière (de la), ancien magistrat.
 Garreau, Raymond, propriétaire.
 Gavouyère, doyen de la Faculté de Droit à l'Université catholique d'Angers.
 Geoffre de Chabrignac (comte de), secrétaire général du Syndicat agricole d'Anjou.
 Guillonnière (de la), président du Syndicat agricole du canton N.-O. de Saumur.
 Henry, professeur à l'Université catholique d'Angers.
 Jac, ancien premier président à la Cour d'Angers.
 Joubert, André, propriétaire.
 Lévesque, Lucien, négociant à Angers.
 Lucas, avocat, professeur à l'Université catholique d'Angers.
 Maillé, Roger (marquis de), propriétaire.
 Mas, Moysse (du), propriétaire.
 Mauny de Montergon, conseiller d'arrondissement.
 Mayaud, Léon, propriétaire.
 Oger, négociant en tissus.
 Perrin, avocat, professeur à l'Université catholique d'Angers.
 Quatrebarges, Charles (comte de), propriétaire.
 Rochebouët, Gaston (vicomte de), conseiller général.
 Rougé (de), propriétaire.
 Salmonière, Henri (de la), membre de la Chambre syndicale du Syndicat agricole d'Anjou.
 Sémery, avocat à Angers.
 Semot (de la Londe), vice-secrétaire général du Syndicat agricole d'Anjou.
 Soland, Aimé (de), propriétaire.
 Terves, Roger (comte de), propriétaire.
 Villebois (baron de), propriétaire.
 Villoutreys, Ernest (marquis de), propriétaire.
 Villoutreys, Henri (comte de), propriétaire.

ÉGLISE N.-D. DE NANTILLY

A l'occasion de la fête de l'Ascension, la grand-messe sera chantée en musique à l'heure habituelle (10 heures). *Kyrie, Gloria et Agnus* de Nisard ; *O Salutaris*, de Concone.
 Les morceaux d'entrée, de sortie et d'offertoire seront exécutés par l'orchestre.

CONCOURS DE TIR

Le deuxième concours de tir de l'année 1889 sera définitivement clos dimanche prochain 2 juin, à 4 heures du soir, quelque soit le nombre de cartons atteint.
 MM. les sociétaires sont en conséquence priés de ne pas négliger d'assister à cette séance.

Le concours au stand de l'École sera prochainement organisé.

SQUARE DU THÉÂTRE

Demain jeudi, jour de l'Ascension, à 8 heures 1/4 du soir, la musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° *Souvenir d'Haynd*, marche... MAILLOCHAUD.
- 2° *Mosaïque sur Robert le Diable*, fantaisie... MEYERBEER.
- 3° *Les Pâquerettes*, mazurka... AVON.
- 4° *Myosotis*, polka... X.
- 5° *Les Lilas*, quadrille... MAILLOCHAUD.

PROCHAINES ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Demain jeudi 30 mai, à Villebernier et à Brézé.

Dimanche 2 juin, à Dampierre.

Dimanche 9 juin, à Distré et à Montreuil-Bellay.

Lundi 10 juin, à Vernantes.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition universelle et des fêtes qui doivent avoir lieu à Paris au commencement du mois de juin (*Fête fédérale de gymnastique, etc.*), l'Administration des chemins de fer de l'État mettra en marche, le 8 juin, un train de plaisir pour Paris à des prix exceptionnellement réduits.

Le public trouvera dès maintenant tous renseignements utiles au sujet de ce train dans les gares du réseau de l'État et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

LES TRAINS EN DÉTRESSE

Dimanche, vers 7 heures du soir, à la suite d'un orage d'une violence exceptionnelle, la voie de la ligne Paris-Le Mans s'est affaissée sur une longueur de 50 mètres, entre les gares de Condé et de Nogent-le-Rotrou; au passage d'un train de marchandises. Le transbordement étant impossible par suite de l'inondation de la voie, les voyageurs des trains se dirigeant vers Paris ont dû retrograder sur Le Mans, pour être dirigés par Surdon et Dreux. Ces voyageurs, partis du Mans par deux trains spéciaux, sont parvenus à Paris lundi matin vers 8 heures. De même, les voyageurs partis de Paris vers Le Mans, ont dû retrograder, à partir de Chartres, sur Saint-Cyr, pour être acheminés par Dreux et Surdon.

Vers 1 heure 1/2 du matin, la voie était remise en bon état; les trains ont pu reprendre leurs directions normales.

ANGERS. — Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce le prochain mariage de M^{lle} Jac, fille de notre regretté premier président, — victime en 1883 du ministre Martin-Feuillée, — avec M. René Neveu, fils aîné de M. Neveu, notaire honoraire, actuellement président du Grand-Cercle du Boulevard.

Cette union aura pour conséquence, nous assure-t-on, le retour à Angers de l'honorable M. Jac, qui était allé habiter Paris. C'est une excellente nouvelle pour la société angevine.

M. Gordien, conseiller de préfecture à Chambéry, est nommé en la même qualité à Angers, en remplacement de M. Lavigne, nommé sous-préfet à Muret.

WILSON ET SA BANDE A LIGUEIL

Voici, d'après le *Journal d'Indre-et-Loire*, le récit des événements déplorables suscités, à Ligueil, par l'escorte de Wilson et qui ont fait couler le sang dans cette petite ville :

Samedi soir, une conférence, présidée par M. Bernier, conseiller d'arrondissement, réunissait dans l'hôtel Archambault cent cinquante personnes, qui, après avoir entendu plusieurs conférenciers, votèrent un ordre du jour proposé par M. Roy, vice-président du comité républicain national de Tours, flétrissant la candidature de M. Wilson, et protestant avec énergie « contre les agissements des agents salariés du brocanteur de l'honneur national ».

Dans la nuit de samedi à dimanche, de nombreuses affiches furent placardées sur les murs des habitants de Ligueil, après autorisation préalable des propriétaires. Voici le texte de ces affiches :

LIMOUSIN

RATAZZI

Habitants du canton de Ligueil

Bien que flétri par la Justice de son pays, le député Wilson ose relever la tête.

Aujourd'hui, dans un but de réclamation électorale, il aura l'impudence de se montrer parmi vous !

Vous relèverez ce nouveau défi jeté à l'opinion publique, et, à ce député qui a trafiqué de ce qu'il y a de plus sacré, l'insigne de l'honneur, vous ferez la réception qu'il mérite.

Vive la France !
Vive la République honnête !
A bas les voleurs !

DANDLAU

LORENTZ

Quel ne fut pas l'étonnement de la population et surtout des propriétaires des immeubles sur lesquels étaient placardés les affiches, de voir une bande d'agents wilsoniens plus ou moins avinés déchirer un à un les placards, au fur et à mesure qu'ils étaient apposés ! Il fallut le secours de la gendarmerie pour protéger les afficheurs contre les injures et les menaces de ces gens, la lie de la population, qui prétendaient exécuter les ordres du maire. Chose vraisemblable, car, au cours de leur travail, ils allaient prendre des instructions au propre domicile de M. Bonamy.

Bien plus, on vit ce fonctionnaire oublieux de tous ses devoirs exciter la foule ameutée sous les fenêtres de l'hôtel Archambault, contre les afficheurs qui avaient été obligés de s'y réfugier, et interdire, contre toute espèce de droit, l'affichage commencé.

Signalons le sapeur-pompier Girard qui, en-

couragé par l'attitude coupable du maire, ne craignit pas, en présence de nombreux témoins, de menacer M. Roy de sa hache de pompier : « C'est avec cela que je te ferai ton affaire », dit-il. Parole qui n'était point vaine, car dans l'après-midi il mit sa menace à exécution.

M. Roy n'en persistant pas moins à user de son droit de placarder trois numéros du *Gre-lot*, représentant M. Wilson et ses co-associés dans le commerce de la Légion d'honneur devant les juges de la 9^e Chambre, on vit M. le maire de Ligueil continuer à exciter la foule et sommer M. Roy de faire disparaître son placard. Celui-ci protesta de sa fenêtre contre les violences de cette foule, conduite par celui qui est justement chargé de l'ordre et de la sécurité publiques.

Plusieurs pompiers, en tenue et en armes devant un café voisin, n'hésitèrent pas à menacer M. Roy de leur fusil, et l'un d'eux, joignant le geste à la menace, le couche en joue.

Pour éviter un malheur, M. Roy enlève son placard.

La foule alors se dirige vers la gare pour assister à la réception officielle du député Wilson. Il était midi et demi, lorsque wilsoniens et anti-wilsoniens étaient de nouveau les uns en face des autres, et quand le train entra en gare. Comme c'était leur droit, ceux-ci commencèrent à crier : Vive la République honnête ! A bas Wilson ! Mais le coup était bien monté. Une bande des invités de M. Wilson, parmi lesquels figuraient plusieurs maires, prirent en écharpe le groupe des anti-wilsoniens, et prenant des pierres, se ruèrent sur eux, et frappant à coups redoublés jetèrent dans la foule une panique qui la dispersa.

Une poussée terrible dispersa à droite et à gauche les manifestants. A ce moment, l'on vit le sieur Besnard, maquignon de profession, se mettre à la tête des musiciens leur criant : « Frappez, mes enfants ; cassez-moi la g... à toute cette canaille ; qu'il n'en sorte pas un seul d'ici. » Et, donnant l'exemple, il frappa de toutes ses forces. Le sapeur-pompier Girard, déjà nommé, jaloux sans doute des lauriers de Besnard, se précipita la hache levée vers M. Roy : « Attends, hurle-t-il, petit crevé, ton affaire est faite ». Les amis de M. Roy, voyant le danger dont il est menacé, se groupent autour de lui ; ce fut M. de Pully qui reçut le coup ; aussitôt il tomba couvert de sang, piétiné et frappé par une dizaine de musiciens.

On vint au secours de M. de Pully. Dans la bagarre nouvelle qui se produit, ce sont MM. Cartier, Ambert et Mahoudeau qui tombent assommés à coups de pierres et d'instruments de musique. La foule, voyant ces messieurs ensanglantés, prend peur et c'est un sauve-qui-peut général. Le brigadier de gendarmerie de Ligueil se jette au milieu de la foule pour empêcher de nouveaux attentats et est lui-

même légèrement blessé d'une pierre à l'œil.

Retrés à l'hôtel Archambault, les blessés reçoivent les soins que nécessite leur état. On envoie chercher de l'arnica chez M. Bion, adjoint de Ligueil, digne collaborateur de son maire. Le pharmacien refuse le remède demandé. On envoie aussi chercher le seul médecin de la commune, qui malheureusement se trouve être le maire lui-même. Mais M. Bonamy est assis à la table de M. Wilson. Il refuse de se déranger. Le juge de paix, requis par M. Roy, intervient et fait sommer par le brigadier de gendarmerie le maire de Ligueil d'avoir à venir apporter ses soins aux victimes du désordre qu'il a provoqué. Ce n'est qu'à la deuxième sommation, si nous sommes bien renseignés, que M. Bonamy consent à faire son devoir.

Tels sont les faits que nous dénonçons à l'indignation de tous les honnêtes gens et de M. le préfet d'Indre-et-Loire. Nous croyons que M. le maire de Ligueil et ses complices auront à répondre devant la justice de leurs actes. Qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, de dire à M. Wilson que si c'est ainsi qu'il entend pratiquer la liberté électorale, il lui arrivera malheur.

Des événements comme ceux d'hier appellent des représailles, quand ils ne sont pas punis suivant la rigueur de la loi. Ce n'est pas assez d'avoir trafiqué du pouvoir, M. Wilson s'arroge maintenant le droit de faire assommer ses adversaires.

Cela pourra lui coûter cher. A bon entendeur, salut !

JEAN DIVRAT.

P. S. — Nous avons la preuve que M. Wilson a fait faire trois distributions d'eau-de-vie aux agents qui se sont distingués comme on vient de le voir.

Nous empruntons au *Messageur d'Indre-et-Loire* les détails sur l'arrivée du train venant de Loches et amenant à Ligueil toute la bande wilsonienne :

A la gare de Ligueil, la foule est nombreuse. Les gendarmes la maintiennent.

M. le maire Bonamy s'avance et serre la main à Wilson.

Les pompiers en uniforme présentent les armes.

Les fanfares jouent la *Marseillaise*.

Mais voici qu'un incident se produit.

Des cris de « A bas les voleurs ! A bas Wilson ! » partent d'un petit groupe de jeunes gens qui se trouve en dehors des barrières.

Quelques cris de « A bas Wilson ! Vive Boullanger ! » se font également entendre.

Immédiatement et sans qu'aucune autre provocation ait eu lieu, une centaine de voyous de la suite de Wilson, ces mêmes personnes dont nous signalions tout à l'heure la présence à la gare de Loches, se précipitent sur le petit groupe de protestataires.

Avec une brutalité révoltante, les quinze à vingt jeunes gens qui le composent sont jetés à terre, piétinés, assommés à coups de poing

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE VII. — (Suite)

Charmette éclata de rire.

— Ah ! tu parles de mon cœur ? En ai-je un ? Vrai, je n'en suis pas bien certaine. Sais-tu que je n'aime absolument personne... Un cœur ?...

Elle mit sur sa poitrine sa main blanche comme du lait et toute chargée de bagues.

— J'écoute si quelque chose me bat là ?... Non... rien, fit-elle en secouant la tête... pas de cœur. Tiens, ma pauvre maman, tu as totalement oublié de me pourvoir de cet organe.

M^{me} Estelle agita avec indignation son éventail ; son visage devint cramoisi.

— Oh ! Charmette, Charmette, comment peux-tu dire sérieusement de telles insanités. Tu possèdes l'organe précieux entre tous, et dans d'excellentes conditions : il est calme. Tu ne connaîtras jamais les folies que réprou-

verait la sage raison... D'ailleurs, je ne vois pas l'utilité d'un cœur ardent. Dans un duo d'amour, il est rare que les deux chanteurs soient à l'unisson. Tu laisseras Broze faire toutes les fioritures, toutes les variations ; il s'égosillera à perdre haleine. Toi, tu donneras, ça et là, une petite vocalise, ou plutôt une note en mineur ; car il faut te garder des répliques calmantes. Tu ne saurais imaginer quel effet désolant elles peuvent produire sur une âme exaltée ; mais si la réplique est tendre, peu importe qu'elle soit courte ; Broze achèvera la cantate, et sa musique à lui sera si belle, qu'il ne s'apercevra pas de la brièveté de la tienne.

Charmette se leva, courut au piano, plaqua deux accords, et exécuta de son larynx agile un trille de rossignol.

— Est-ce comme cela, maman, le trille en mineur est-il suffisamment tendre ?

— Folle ! répliqua M^{me} Van Ritten avec un beau sourire indulgent, et en donnant à sa fille un petit coup d'éventail sur la joue... folle enfant !

Charmette reprit sa place à côté de sa mère, en renvoyant, de son petit pied, la longue traîne de son peignoir en cachemire blanc. Le

flot d'étoffe s'abattit comme une tombée de neige au bas du fauteuil duchesse ; et la belle jeune fille, penchant sa tête blonde, dont un nœud sur le côté augmentait encore la grâce coquette, se prit à réfléchir. Elle méditait, le regard fixe, les mains jointes et raidies, le visage pâlisant et rougissant tour à tour ; puis, tout à coup, changeant d'attitude, et la voix assurée :

— Eh bien oui ! s'écria-t-elle, ma décision est prise ; je deviendrai la riche M^{me} Broze.

En cet instant, il y eut un bruit sec dans l'horloge en bois de rose. La grotte mystérieuse s'ouvrit, et le petit berger envoya quatre baisers à la bergère.

— Presse-toi, dit M^{me} Van Ritten, qui avait repris place devant ses cartes ; l'heure s'avance. A peine as-tu le temps de revêtir une toilette convenable.

Charmette quitta le salon, et, traversant sa chambre d'une exquise élégance, elle pénétra dans son cabinet de toilette. C'était une pièce claire, tendue de guipure crème, recouvrant une étoffe bleue, d'un bleu tendre, ainsi qu'il sied à une blonde. Il y avait là des rangées de flacons étincelants avec leurs casques argentés, et des houppettes de cygne de toutes les dimen-

sions pour la poudre de riz. Mais ce qui donnait à cet appartement un aspect de musée, c'était une vitrine où l'on voyait, rangées en armée, les plus délicieuses chaussures. Les souliers de satin rose faisaient face aux souliers de satin bleu. Une pantoufle en cuir mordoré, perdue sous sa bouffette, semblait converser avec une babouche de Smyrne ; la petite botte, toute crâne avec ses glands de côté, laissait impertinemment une minuscule sabot sculpté, une merveille de la Forêt-Noire.

Charmette avait un pied dont elle n'ignorait pas la petitesse et l'aimable tournure... Et, qui sait... qui sait ? Cendrillon avait ainsi fait la conquête du prince Charmant.

Debout devant sa psyché, pendant deux longues heures, la belle jeune fille présida aux apprêts de sa toilette, consultant sa femme de chambre. Le résultat de tous ces essais, de toutes ces délibérations fut un chef-d'œuvre, et le miroir rendit, au dernier regard de Charmette, l'image d'une jeune élégante dont une tunique de peluche bleue pâle couvrait à demi une jupe de satin de même nuance : un pillon en brillants était agrafé au corsage. Rien dans les cheveux ; mais ils étaient d'un blond cendré enchanteur, et si fins, si nuageusement

et de trique par la bande de forcenés qui s'est jetée sur eux.

— Criez : « Vive Wilson ! » ou je vous étrangle, s'écrie l'un de ces misérables.

— Non, répond le jeune homme ainsi interpellé :

« A bas les voleurs ! A bas la canaille ! »

Et il reçoit, le malheureux, un coup de nerf de bœuf qui lui déchire la nuque.

Alors la mêlée devient générale.

Les boulangistes essaient vainement de se défendre. Ils sont une douzaine, les autres sont cinquante.

Bien plus, comme ils ne cessent de crier : « A bas Wilson ! Vive Boulanger ! » malgré les coups qui pleuvent sur eux de toutes parts, la rage de leurs agresseurs devient féroce.

Tout le monde s'en mêle maintenant ; les musiciens de la fanfare assomment à coups d'instruments les adversaires de leur protecteur, les pompiers de Ligueil arrivent à la rescousse et nous en apercevons un qui frappe avec le manche de sa hache sur un de nos honorables compatriotes, M. Cartier.

C'est ignoble, et Wilson sourit, et M. le maire de Ligueil ricane, et les quatre malheureux gendarmes, impuissants à protéger ceux contre lesquels les soudards de l'ancien escroc s'acharnent, reçoivent eux-mêmes des horions dans la mêlée.

Quelques arrestations apaisent cependant ces forcenés qui laissent s'échapper leurs victimes dont quelques-unes sont transportées non loin de là pour recevoir un pansement.

Nous nous procurons immédiatement les noms de plusieurs des blessés. M. François Cartier, de Tours, a reçu une blessure profonde à la tête.

M. Ambert, qui a eu pendant dix minutes à lutter contre cinq ou six bandits wilsoniens, a lui aussi été blessé à la tête, mais en trois endroits différents.

M. Mahoudeau a reçu un coup de pierre sur la colonne vertébrale.

M. le vicomte de Pully a une blessure profonde également à la tête.

Dans la bagarre, M. Henry Dichard, rédacteur du *Peuple Souverain*, a eu son chapeau défoncé et a reçu un coup de pied dans le genou.

LES MENSONGES DE L'Union libérale ET DE LA Petite France

L'Union libérale et la Petite France ont une impudence légendaire dans le mensonge. On se rappelle leur compte rendu du meeting contre Wilson et du banquet du 17 mars. Elles en donnent un nouvel exemple dans leur relation de la « fête de Ligueil ».

A les en croire, M. Wilson a triomphé d'une bande de camelots boulangistes venus de Paris, et ses amis ont fait une abondante récolte de casse-têtes, de cannes plombées, de revolvers, d'armes offensives de toutes sortes sur le champ de bataille de Ligueil.

Que l'Union libérale et la Petite France nomment donc un seul camelot de Paris, qu'elles montrent une seule canne plombée ; elles en seront à même, car une enquête est ouverte, qui tend à prouver avec quelle effronterie M. Wilson et ses journaux pratiquent le mensonge.

La vérité est qu'il n'y avait pas un seul « camelot » ni de Paris, ni d'ailleurs, à Ligueil, que pas un des honorables citoyens venus de Tours ou d'autres endroits du département pour protester publiquement au nom de l'honnêteté, de la dignité du département d'Indre-et-Loire et de l'honneur national, contre une candidature ignominieuse, n'était armé et n'a songé à provoquer qui que ce fût à Ligueil.

C'était leur droit de huer un homme qui venait se faire acclamer par la population.

L'enquête prouvera que les provocations sont venues de l'entourage de M. Wilson, que le guet-apens a été prémédité et organisé peut-être par M. le maire de Ligueil, qu'en tout cas il a été encouragé par lui et M. Wilson.

JEAN DIVRAY.

POITIERS. — L'accident du théâtre. — Un accident qui pouvait avoir de très graves conséquences s'est produit dimanche soir sur notre scène, pendant la représentation de *Carmen*.

On jouait le premier acte. On sait que lorsque la garde descendante s'en va, elle regagne les coulisses en passant sur un pont, précédée d'un chœur d'enfants, chantant les dernières mesures de l'air : « Nous marchons la tête haute. »

Les enfants venaient de disparaître. Il ne restait plus sur le pont, d'une hauteur de 2 mètres environ, que les figurants, choristes et artistes, lorsqu'un craquement se faisait entendre et le pont s'écroulait. Les figurants, qui avaient le sabre au clair, tombaient les uns sur les autres.

Une vive émotion s'empara de la salle. On redoutait de grands malheurs. On craignait surtout pour les enfants.

Fort heureusement, grâce à la présence d'esprit de MM. Sureau-Bellet et Letellier, on n'a eu aucun accident grave à déplorer.

Deux choristes ont été légèrement blessés, M. Cazeau au pied, M. Poche à la tête.

La responsabilité de cet accident incombe exclusivement à l'administration municipale, qui, malgré des réclamations répétées, laisse le matériel du théâtre dans un état déplorable.

(Journal de la Vienne.)

SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE

Le samedi 8, dimanche 9 et lundi 10 juin 1889, aura lieu la *Quatrième Exposition des Roses* sur le Cours Cambonne, à Nantes.

L'Exposition sera ouverte le samedi de

midi à 6 heures, le dimanche et le lundi de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

A QUOI DOIT RESSEMBLER UNE FEMME ?

Il y a, dit un auteur anglais, trois choses auxquelles une bonne femme doit ressembler et auxquelles aussi elle doit ne pas ressembler.

D'abord elle doit ressembler au limaçon qui garde constamment sa maison ; mais elle ne doit pas, comme cet animal, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

En second lieu, elle doit ressembler à un écho, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge ; mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir toujours le dernier mot.

Troisièmement, enfin, elle doit être, comme l'horloge de la ville, d'une exactitude et d'une régularité parfaites ; mais elle ne doit pas, comme l'horloge, faire assez de bruit pour être entendue de toute la ville.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 mai 1889.

Les bonnes dispositions d'hier ne se sont pas maintenues. Le 3 0/0 ouvre en baisse de 17 centimes sur la veille et fléchit ensuite à 86.87. Le 4 1/2 0/0 clôture à 104.75.

Les sociétés de crédit paient un léger tribut aux moins bonnes dispositions. Le Crédit Foncier cote 1,332.50. Les obligations foncières et communales à lots sont toujours très demandées par l'épargne qui est heureuse de trouver réunis dans un même titre le revenu, les chances de tirage et une sérieuse garantie.

La Société Générale, soutenue par les achats de sa clientèle habituelle, reste à 460.

La Banque d'Escompte, malgré les tendances qui dominent, est bien tenue à 535.

La Banque de Paris se traite à 758.75 ; le Crédit Lyonnais à 683.75.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes courants, sur laquelle la spéculation n'a pas prise, reste à 597.50.

Le Bon Hypothécaire Tunisien émis à 30 fr. est très apprécié par l'épargne. Ce titre abordable aux plus petites bourses donne un revenu minimum de 4 fr. par an et est remboursable à 100 fr. en 75 ans par tirages trimestriels.

Le Panama est à 56.25.

L'obligation des Chemins de fer Economiques s'échange à 380.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le Bon de l'Exposition, dit le *Progress financier*, organe de la Banque de l'Ouest, dépeuplé de ses 25 tickets, reste le meilleur marché de tous les titres à lots, ce qui explique la durée de son succès. Cette Banque les offre à 44 fr. 50.

Théâtre de Saumur

FRANCKLIN BADUEL, impresario.

LUNDI 3 Juin 1889

Avec le concours de

M^{me} Marie FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

LA PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Dornay.

M^{me} FAVART jouera le rôle de Jeanne Fortier.

frisés, qu'ils semblaient une auréole d'or autour du front si purement modelé.

Charrette se sourit à elle-même, agita à deux ou trois reprises son éventail, prit en main ses longs gants de Suède, et rejoignit sa mère.

Et pendant ce temps, David, lui aussi, dans une conquérante toilette, habit noir, cravate blanche, gilet s'ouvrant avec grâce et laissant voir un plastron d'une blancheur immaculée, attendait, avec impatience, l'heure de l'entrevue décisive. Ce oui, tant désiré, allait-il tomber des lèvres roses de la belle Charrette ? Les instants lui paraissaient interminables. Il s'était mis au piano et se jouait des valse de Chopin, bercant ainsi son agitation.

Depuis la mort du maître de forges, la situation du jeune homme était bien changée. Tous les chemins s'ouvraient devant lui ; et Broze passait, aux applaudissements de la foule, en laissant, à sa suite, une traînée éblouissante. Il semait les pièces d'or à profusion, et si la foule s'inclinait devant le talent du compositeur, SA MAJESTÉ L'ARGENT avait aussi part aux saluts profonds. David tenait enfin son rêve ; son but était atteint, son nom acclamé, et le directeur d'un théâtre en vogue lui annonçait

la représentation prochaine d'un opéra qui, depuis un an, sommeillait dans les cartons, et dont, tout à coup, il avait troublé la léthargie. O puissance du million !

Les forges vendues, David Broze s'était empressé de quitter sa rue de Fleurus, et de donner carte blanche à un tapissier pour lui meubler un petit appartement dans la Chaussée-d'Antin. Le tapissier avait du goût, David avait des billets bleus, et un matin il se réveilla sous un baldaquin Louis XV en se demandant :

— Suis-je bien chez moi ? Que c'est beau ici ?

C'était un fouillis de vases japonais, de bahuts renaissance, de terres cuites, tous bibelots authentiques. Puis, une harpe au col de cygne — car David se plaisait dans la compagnie des instruments de musique — faisant face à un piano à queue. Sur les murs étaient accrochés un violon de prix, fourni par un luthier de Crémone, et deux cors très antiques, ayant sonné de brillantes fanfares aux chasses du grand roi.

Broze s'était vite habitué à sa nouvelle existence. Il se laissait vivre, trouvant les heures fort agréables ; il travaillait modérément, grisé

un peu par ce luxe si nouveau pour lui. Toutes ses soirées se passaient au concert, au théâtre ; et, le matin, il dormait tard sous ses moelleuses courtines. Il voyait encore, mais pas assez, l'AMI, le bon Frantz Liéber, qui toujours lui prêchait le travail, la vie austère, et beaucoup trop les amis.

Ceux-ci, joyeux compagnons au gousset souvent vide, aimaient la table hospitalière de Broze : les œufs brouillés aux truffes et les côtelettes du déjeuner. Ils payaient leur écot en chansons, en gouloses plaisanteries ; et, souvent, après le café, tout en fumant un londrès, les amis se faisaient emprunteurs, et le jeune millionnaire ne refusait jamais. Quelquefois, cependant, un léger dégoût lui venait pour toute cette bohème qui, autrefois, le dédaignait et qui, maintenant, l'accablait d'amicales protestations. Il n'était plus que « mon excellent, mon généreux David, mon illustre maître ».

Chez Frantz, au contraire, on l'avait accueilli alors qu'il était pauvre, et maintenant le millionnaire n'était plus que rarement invité. Jamais on ne lui avait emprunté une pièce d'or et Broze reconnaissait l'utilité des comptes de Gabrielle. On menait là une vie sérieuse, mais

Court, simple et peu coûteux !

Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), le 14 février 1889. — Je viens vous annoncer ma guérison complète ; je ne pouvais y croire après un si court et si simple traitement. Depuis longtemps, je souffrais de maux d'estomac et de ventre, ainsi que de violentes migraines. Grâce à vos excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, tout a complètement disparu. (Sig. lég.) LOUIS ROUSSEAU, facteur.

AVANT LES REPAS

Prenez une *Pilule Gicquel*, tonique, laxative ; elles dégageront le cerveau, elles maintiendront en bon état les fonctions digestives de l'estomac et des intestins. C'est le remède le plus efficace pour combattre la constipation. Elles vous éviteront manque d'appétit, maux de tête, névralgies, étourdissements, congestions. Très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

UN JOURNAL POUR RIEN

(G. EDINGER, éditeur.)

Une combinaison qui provoque un véritable étonnement, est celle du *JOURNAL POUR RIEN*, édité par M. Edinger.

Cette combinaison, on ne peut plus l'ingénieuse et utilitaire, est certainement de nature à rencontrer dans le public un accueil enthousiaste.

L'expliquer en détail serait beaucoup trop long ici ; mais on peut demander chez tous les libraires ou marchands de journaux le prospectus explicatif qui se distribue aujourd'hui.

VIENT DE PARAÎTRE

Le Fascicule n° 2

DU

FIGARO - SALON

PAR ALBERT WOLFF.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pleine de dignité. On vivait de peu, on voyait peu de monde ; mais au jour de sa détresse on obligeait royalement l'AMI.

David soupirait à ce souvenir. — Pauvre Liéber, murmurait-il, je suis ingrat envers lui... Je vais trop rarement rue de Fleurus.

Ce regret était tout. Dès le lendemain, le jeune homme se trouvait entraîné par le tourbillon parisien, et, de plus en plus, il était subjugué par la beauté, l'élégance, la gaieté et le réel talent de musicienne de M^{lle} Van Ritten. Et puis Charrette n'avait pas ce qu'il reprochait à Gabrielle : la piété. Oh ! non, elle n'avait pas la piété large et généreuse ; elle n'était pas une âme rayonnante de lumière, de douceur et d'amour, et il s'en réjouissait. (A suivre.)

Sur la Cannebière :

— La tour Eiffel... la tour Eiffel... Ces Parisiens n'ont que ça à la bouche ! Eh bien ! il y a une vingtaine d'années, la ville de Marseille a commandé des candélabres pour le cours Belzunce, qui étaient plus haut du double...

— Et qu'est-ce qu'on en a fait ?
— On les a trouvés trop mesquins et on les a laissés pour compte au fabricant.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable, UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Saumur, rue des Écuries, Comprenant: une maison avec dépendances et un jardin contenant 33 ares. S'adresser au propriétaire, M. MARRY, rue des Écuries, ou à M^e LE BARON, notaire. (407)

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne. S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE **MAISON** Avec Jardin & Servitudes Sise à la Croix-Verte. S'adresser à M. DUPONT, 98, rue Saint-Nicolas. (423)

A LOUER

Pour la Saint-Jean **PETIT APPARTEMENT** SUR LA COUR, Place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1889, UNE **MAISON D'HABITATION** Située rue de l'Abreuvoir, Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.

A LOUER

A Saint-Martin-de-la-Place, **MAISON AVEC JARDIN** S'adresser à M. Henri DESLANDES.

A CÉDER

Pour cause de décès UN **MAGASIN DE SABOTIER** Situé au Coudray-Macouard. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

A CÉDER UN FONDS DE COMMERCE De Marchand-Tailleur Exploité à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12.

A CÉDER Magasin de Chaussures Bonne Clientèle à Façon S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM ÉTABLISSEMENT DE BAINS A. LOROUET DIRECTEUR 17, rue du Marché-Noir, Saumur L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir. Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc. **GRANDS BAINS DE VAPEUR** MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE Salle de chaleur sèche, Fumigations, SALON DE REPOS Hydrothérapie très complète

VIN ROUGE, récolte 88. A VENDRE. 80 f. la pièce. S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelles. (408)

Il a été perdu un CHIEN TERRIER, poil jaune, et répondant au nom de Bob. — S'adresser hôtel de Londres, Saumur. — Récompense. (503)

ON DEMANDE de bonnes couturières pour dames. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE ayant de très bonnes références, demande une place. S'adresser au bureau du journal.

EXPOSITION UNIVERSELLE **PANORAMA** Des Paquebots de la C^{ie} G^{ie} TRANSATLANTIQUE Le Havre, New-York, Marseille, Saint-Nazaire et Alger. Entrée: Avenue de la Bourdonnais (quai d'Orsay). (404)

MAISON DE MODES

M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprêteuse.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 19, en face la Caisse d'Épargne.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale PUBLIÉ PAR La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc. Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

EN COURS DE PUBLICATION DANS

Le JOURNAL du DIMANCHE

Recueil littéraire illustré paraissant chaque semaine

Le Torpilleur 29

Roman de mœurs maritimes, par Pierre MAEL, illustré par Paul DESTEZ.

La Dernière Nuit d'Héliogabale

Conte romain, par Louis JOURDAN, illustré par Paul DESTEZ.

LES FILLES DU BOER

Par Alfred de BRÉHAT. 10 c. le numéro de 16 pages, chez tous les libraires.

Abonnements: départements, 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

La collection du Journal, qui se compose actuellement de 62 volumes, forme une VÉRITABLE BIBLIOTHÈQUE, renfermant plus de 750 romans des meilleurs écrivains contemporains.

La facilité que nous offrons à nos abonnés et à nos lecteurs de prendre cette collection en plusieurs fois, leur permet d'acquiescer, sans débourse apparent, les romans les plus importants de nos principaux auteurs.

NOTA. — Toute commande doit être accompagnée de son montant en mandat-poste à l'ordre de M. l'administrateur.

Primes gratuites offertes à tous les abonnés directs.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelles

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants. GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus. Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations. Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice QUI SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les

MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION

DEPOSÉS: dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Prongy (Père Manceau), PARIS

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	86 82	ACTIONS		Nord	1845	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 20	Banque de France	4060	Orléans	1360	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	378
4 1/2 1883	104 70	Banque d'Escompte	510	Ouest	960	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	468
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	90	Compagnie parisienne du Gaz	1350	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	465 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	535	Crédit Foncier	1325	Transatlantique	610	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	461 50
— 1865 4 0/0	530	Crédit Industriel et Commercial	590	Canal de Panama	55 75	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	390
— 1869 3 0/0	418	Crédit Lyonnais	681 25	— Suez	2350	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	459 75
— 1871 3 0/0	404 50	Crédit Mobilier	445	VALEURS ÉTRANGÈRES		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
— 1875 4 0/0	521	Dépôts et Comptes courants	595	Autrichien 4 0/0 or	93 40	Est 3 0/0 anc. r. à 500	414
— 1876 4 0/0	521 50	Société Générale	460	Dette d'Égypte 6 0/0	463 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	418
— 1886 3 0/0	399 50	Est	815	Extérieur 4 0/0	76 25	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	417
Bons de liquidation	526 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1365	Hongrie 4 0/0 or	87 80	Nord 3 0/0 r. à 500	425
		Midi	1227 50	Italie 5 0/0	97 15	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	419
				Portugal 4 1/2 1888	502	Quest 3 0/0 anc. r. à 500	416
						Compagnie parisienne du Gaz	525
						Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	352
						Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	55
						— 6 0/0 2 ^e série	56 25
						— obligations à lots	145
						Suez 5 0/0 remboursable à 500	590
						FONDS ÉTRANGERS	
						Emprunt russe 1862 5 0/0	102 80
						— 1870 5 0/0	104 80
						— 1884 5 0/0	100 60
						— 1889 4 0/0	94

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,